

Image not found or type unknown



## DEMARCHES A SUIVRE SUITE A UN APPEL

Par **mousse**, le **28/05/2010** à **11:44**

suite a une déssision de la jaf j'ai pu obtenir la garde de mes 3 enfants le 21 janvier 2010 , je vien d'avoir une declaration d'appel de l'avoué de mon ex . j'ai contacter mon avocat qui me demande 1200€ pour lui et 1200€ pour un avoué a paris les que c'est les tarifs ? et peut t'on demander l'aide juridique et es que je pour m'en passer de l'avoué ou de l'avocat merci pour vos réponces.